

## Commission Wilaya Discipline

COMMISSION DE DISCIPLINE  
PV N° 18  
SAISON SPORTIVE: 2023 / 2024  
SEANCE DU 07/03/2024

### Membres présents :

- Maitre **CHELLI**                      **Azziz**
- M<sup>r</sup> **BOUHBILA**                    **Mohamed**
- M<sup>r</sup> **MECHERI**                      **Said**
- Mr **ALIOUAT**                        **Tarek**

Ordre du jour : Traitements des Affaires Disciplinaires.

### DIVISION HONNEUR

#### AFFAIRE N° 109/RENCONTRE ESBM – WRBM du 05.03.2024

Type	Nom	Prénom	Club	Lic	Motif	Sanction	Amende	Art
Joueur	ALI MOUSSA	DJAMEL EDDINE	ESBM	J0082	« Avertissement »	CAS		
Joueur	LOUED	YASSER	WRBM	J0330	« Avertissement »	CAS		
Joueur	KACHA	AHMED	WRBM	J0319	« Avertissement »	CAS		
Joueur	BOULTIF	RADHOUAN	WRBM	J0321	« Avertissement »	CAS		
Joueur	BENMERZOUK	AHMED	WRBM	J0322	« Avertissement »	CAS		
Joueur	ZEMOUCHI	OUSSAMA	WRBM	J0320	« Avertissement »	CAS		

Une amende de 500 DA est infligée au club WRBM pour conduite incorrect

#### AFFAIRE N° 110/ RENCONTRE ABABA - NOSB du 05.03.2024

Type	Nom	Prénom	Club	Lic	Motif	Sanction	Amende	Art
Joueur	AZZOUNE	IZZEDDINE	ABABA	J0099	« Avertissement »	CAS		
Joueur	MERABET	FILALI YASSER	ABABA	J0087	« Avertissement »	CAS		
Joueur	BOURBIH	MEHDI	ABABA	J0563	« Avertissement »	CAS		
Entraî	LAZIZ	ISKANDER	NOSB	E0013	« Avertissement »	CD	5.000.00	

- Après lecture de la feuille de match.
- Après lecture des rapports de l'arbitre principal et du commissaire au match.
- **Envahissement du terrain par les supporters de l'équipe (ABABA) en fin de partie.**
- **Jets de pierres et divers projectiles, menaces et tentatives d'agression de la part des supporters de l'équipe locale (ABABA) envers la délégation de l'équipe du (NOSB) en fin de partie au niveau des vestiaires.**
- Mauvaise organisation

La commission décide en l'application des articles 47 et 49

- Un (02) matchs à huis clos pour le club ABABA hors de la commune. Plus une amende de 10.000.00

#### AFFAIRE N° 111/ RENCONTRE GMSM - USZ du 05.03.2024

Type	Nom	Prénom	Club	Lic	Motif	Sanction	Amende	Art
Entraî	LAACHI	ALI	MBSM	E0006	« Avertissement »	CD	5.000.00	

#### AFFAIRE N° 112/ RENCONTRE USSM - USBR du 05.03.2024

Type	Nom	Prénom	Club	Lic	Motif	Sanction	Amende	Art
Joueur	BENSALAH	ABDERAOUF	USSM	J0635	« Avertissement »	CAS		
Joueur	BENKHELIFA	AYMEN	USBR	J0229	« Avertissement »	CAS		

### AFFAIRE N° 113/ RENCONTRE DSBT - AFM du 05.03.2024

- Partie arrêtée à la 39<sup>e</sup> minute.
- Après lecture de la feuille de match.
- Après lecture des rapports de l'arbitre principal et du commissaire au match.
- Après lecture des rapports complémentaires de l'arbitre principal et du commissaire au match.
- Vu Le certificat médical présenté par l'arbitre principal.
- Attendu que l'arbitre principal a mentionné sur la feuille de match l'arrêt de la partie suite à l'agression sur sa personne par le joueur BOURAHLA AISSA (AFM) LN° 23W43J0468 à la 39<sup>e</sup> minute.
- Attendu que l'arbitre principal et le commissaire au match ont mentionnés sur les rapports que l'arrêt de la partie est motivé par l'agression sur l'arbitre principal par le joueur BOURAHLA AISSA (AFM) LN° 23W43J0468, alors que le score était de un à zéro en faveur de l'équipe du DSBT.
- Attendu que l'arbitre principal était dans l'incapacité de continuer, arrêta la partie

La commission décide :

- Match perdu par pénalité à l'équipe du AFM pour attribuer le gain à l'équipe du DSBT qui marque 3/0 et 03 points.
- Le joueur BOURAHLA AISSA AFM LN° 23W43J0468 est suspendu jusqu'à nouvel ordre pour complément d'informations

Type	Nom	Prénom	Club	Lic	Motif	Sanction	Amende	Art
Joueur	BOUROUISSA	AISSA	DSBT	J0384	« Avertissement »	CD	5.000.00	
Joueur	BOURAHLA	AISSA	AFM	J0468	« Avertissement »	CD	5.000.00	

### AFFAIRE N° 114/ RENCONTRE JSOA - USMF du 05.03.2024

Type	Nom	Prénom	Club	Lic	Motif	Sanction	Amende	Art
Joueur	TEBABEL	NASREDDINE	JSOA	J0395	« Avertissement »	CAS		
Joueur	FATMI	ANIS	JSOA	J0553	« Avertissement »	CAS		
Joueur	GOMRI	ZAKARIA	USMF	J2576	« Avertissement »	CAS		
Joueur	GUESSAS	CHOUAIB	USMF	J0449	« Avertissement »	CAS		

### AFFAIRE N° 115/ RENCONTRE NRBG - USBG du 05.03.2024

Le médecin Monsieur BOUCHAMA FARES est interdit de pénétrer dans n'importe quels stades ou se déroule notre championnat pour insultes envers arbitre principal.

Les amendes infligées aux clubs cités ci-dessus doivent être réglées dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de notification du procès-verbal (ART.133 / RGFA)